



ALERTE PRESSE

Marseille, le 26 juillet 2023

PERMIS À 17 ANS : AFFLUENCE DES DEMANDES D'INSCRIPTION **ECF RAPPELLE SON SOUTIEN** À CETTE MESURE ET DEMANDE À L'ÉTAT D'ASSURER **SA MISSION DE SERVICE PUBLIC**

Alors que la possibilité de passer son permis de conduire à 17 ans sera effective à partir du 1^{er} janvier 2024, de nombreuses écoles de conduite se plaignent d'une affluence des demandes d'inscription de nouveaux élèves.

Le Groupe ECF, qui soutient sans réserve cette mesure, rappelle cependant que l'État doit veiller à assurer sa mission de service public dans le cadre de la mise en place des examens du permis de conduire, une problématique récurrente depuis des années.

Depuis l'annonce de la mise en place du permis de conduire à 17 ans, qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024, les médias se font l'écho de plaintes d'écoles de conduite qui subissent un afflux de demande de nouvelles inscriptions. L'ECF pense que cette affluence est générée par les premiers effets d'annonce de la mesure.

Le Groupe ECF tient tout d'abord à réaffirmer son soutien plein et entier à cette mesure, qui permettra aux jeunes d'accéder plus vite à la mobilité, et donc à l'autonomie, l'emploi..., notamment dans les campagnes où les transports en commun font souvent défaut.

Le Groupe ECF, par la voix de son Président Patrick Mirouse, souhaite également apporter des précisions au discours ambiant :

« Ce risque d'une affluence soudaine des inscriptions a déjà été agité lors du passage de la conduite accompagnée de 16 à 15 ans, or, il s'avère avec du recul que les demandes sont restées stables. Le fait d'avancer l'âge du permis à 17 ans ne va pas non plus engorger les écoles de conduite en général : Il faut d'abord rappeler qu'il est déjà possible de passer son permis à 17 ans pour les jeunes ayant pratiqué la conduite accompagnée... et n'oublions pas que, notamment dans les villes, l'âge de passage du permis de conduire a reculé sérieusement et qu'il est aujourd'hui de 23 ans ! Néanmoins, il est vrai que les écoles de conduite font face de manière récurrente depuis de nombreuses années à un déficit de places d'examens, cela est inacceptable et c'est à l'état d'assurer correctement sa mission de service public ! ».

En effet, le manque de place à l'examen du permis de conduire est une problématique récurrente, particulièrement criante à l'heure actuelle. **Le Groupe ECF demande à l'état de mettre en place 3 mesures d'urgence** pour permettre aux élèves qui sont prêts de passer leur examen sans délai :

- Permettre aux inspecteurs en poste de dédier 100%deleursmissionsaux examens du permis de conduire, ce qui n'est pas le cas actuellement
- Renforcer les quotas d'heures supplémentaires des inspecteurs pour le passage du permis
- Embaucher des contractuels (personnel de la Poste par exemple) pour pallier provisoirement el manque d'inspecteurs

CONTACT PRESSE

www.ecf.asso.fr

AGENCE FIRSTCOM Cathy GRILLO | *Responsable Pôle RP* | Tél. : 06 62 28 69 14 | catherine@firstcom.fr

ECF Olivia BONELLI | *Responsable Marketing et Communication* | Tél. : 06 23 57 05 84 | olivia@ecf.asso.fr